

Je veux dire qu'il n'y a aucune économie à attendre de la nomination des nouveaux fonctionnaires, comme la chose est demandée par ce projet de loi. Cela ne diminuera pas la rétribution des courriers, s'ils sont payés d'après le nombre de milles parcourus. Ils feront un plus grand nombre de milles et la rémunération que le pays doit leur payer sera augmentée sans aucun avantage pour le service public.

Je croyais, jusqu'à ce que j'eusse entendu les explications données par l'honorable secrétaire d'Etat, à propos de ce projet de loi, que le but de cette législation était d'autoriser la nomination de plusieurs surintendants. J'en ai conclu d'après ce que l'honorable secrétaire d'Etat a dit au cours de ses remarques, que ce projet n'autorisait la nomination que d'un seul surintendant pour l'ensemble du Canada.

Comment allez-vous organiser ce service-là?

L'honorable M. SCOTT: Oh, il y en aura d'autres. Je vais lire le rapport de M. Sweetman.

L'honorable M. MACDONALD (I.P.E.): Si nous avions le projet de loi devant nous, nous pourrions nous rendre compte de ce que l'on a l'intention de faire. Mais voici qu'un projet de loi nous est transmis pendant les dernières heures de la session, et le ministre qui a la direction de la Chambre est le seul qui en ait une copie. On ne peut pas s'attendre que nous connaissions les dispositions d'un tel projet de loi ou que nous puissions le discuter d'une manière aussi intelligente que nous serions censés le faire, si nous avions eu cette législation devant nous, et si nous l'avions étudiée.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Si l'honorable secrétaire d'Etat a dit qu'il ne devait y avoir qu'un seul surintendant de nommé.....

L'honorable M. SCOTT: Oh non, je crois qu'il y a neuf surintendants pour tout le Canada.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Parfaitement.

Le projet de loi a pour but de réorganiser l'administration des postes en créant différents services. Le gouvernement nommera un contrôleur qui sera à la tête de tout le service postal; puis, on aura de

plus des surintendants dans les différentes provinces et dans les différentes divisions des provinces, qui communiqueront directement avec le contrôleur. Les opérations de cette partie du service recevront leur impulsion du point central, ici. On a adopté, d'après ce que je puis voir, le système qui domine à l'heure qu'il est aux Etats-Unis.

L'honorable M. SCOTT: Et en Angleterre, d'après ce que l'on me dit.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Cela se peut, mais je suis qu'aux Etats-Unis tout le service est centralisé à Washington.

C'est donc la centralisation à Ottawa de tout le système qui sera placé sous une direction unique. Je suis convaincu, d'après l'étude sommaire que j'ai pu faire de ce projet de loi, que le système n'est pas mauvais; je suis d'avis qu'il fonctionnera très bien.

Je ne crois pas cependant qu'il permettra de réaliser des économies, à moins que le gouvernement puisse réformer le système de manière à se dispenser des services d'un certain nombre d'employés.

Le directeur général des Postes a déclaré dans l'autre Chambre:—

Je choisirai un contrôleur parmi les fonctionnaires qui ont acquis de l'expérience dans le service. Il nous faudra augmenter son salaire, mais ce bureau sera ici, aux quartiers généraux, dans le ministère. Le gouvernement nommera aussi un certain nombre de surintendants choisis parmi les fonctionnaires du service postal.

Supposons qu'il y ait huit ou neuf surintendants, comme l'honorable secrétaire d'Etat l'a dit, les ministres devront augmenter leurs salaires, parce que ces employés occuperont une position plus élevée, étant comme des contremaîtres dans un établissement, chargés de guider et de diriger les autres.

Ce que je voudrais savoir est ceci: qui va remplir les vacances créées par la nomination du contrôleur et des surintendants? Si on fait de nouvelles nominations, alors assurément il vous faut adopter un autre système quelconque qui vous permettra de réaliser votre intention de faire des économies.

L'honorable M. POWER: Le vieux système des inspecteurs, en ce qui regarde le service postal, doit être discontinué. Les inspecteurs locaux de la poste n'auront plus rien à faire à l'avenir avec le service